

## Avenant à l'accord triennal de méthode et de prévention des risques psychosociaux et pour le développement de l'équilibre de la vie au travail

Les parties signataires décident de reconduire l'accord triennal de méthode et de prévention des risques psychosociaux et pour le développement de l'équilibre de la vie au travail pour une durée déterminée de un (1) an, soit jusqu'au 27 mars 2014.

**Pour la Direction**

Le Directeur Général Adjoint Ressources Humaines et Affaires Sociales

*17 avril 2013*

**Pour les organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise**

CGT Air France

SGFOAF

CFDT Groupe AF SPASAF

CFE-CGC

UNSA Aérien Air France

SNPL France Alpa

SPAF